

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 7

Damien DESSARD

avocat au barreau de Liège-Huy, maître de conférences à l'ULiège

I

La prévention du blanchiment : analyse et perspectives 15

Sabrina SCARNÀ

avocate au barreau de Bruxelles, chargée de conférences
à la Solvay Brussels School of Economics and Management et dans le cadre
du certificat interuniversitaire : droit pénal des affaires
UCLouvain – ULiège – ULB

Maxime BESÈME

avocat au barreau de Bruxelles

Introduction 16

Section 1

Champ d'application *ratione materiae* 17

A. Le blanchiment de capitaux 17

1. Notion de blanchiment 17

2. Activités criminelles sous-jacentes 18

B. Financement du terrorisme 20

Section 2

Champ d'application *ratione personae* 20

Section 3

Champ d'application *ratione loci* 22

Section 4

Approche fondée sur les risques 23

A. Principe 23

B. Application concrète au niveau de l'entité assujettie.....	24
1. L'évaluation globale des risques.....	25
2. La politique d'acceptation des clients.....	26

Section 5

Les obligations organisationnelles et opérationnelles des assujettis

A. Principe.....	27
B. Les obligations systémiques/organisationnelles.....	29
1. Établissement des procédures, politiques et mesures (manuels et politiques internes).....	29
2. Le responsable « au plus haut niveau » et le <i>compliance officer</i>	29
3. La protection des lanceurs d'alerte.....	31
4. Honorabilité et formation du personnel.....	31
5. Organisation et contrôle interne au sein des groupes.....	32
C. Les obligations opérationnelles (vis-à-vis de la clientèle et des opérations).....	32
1. Vigilance à l'égard de la clientèle et des opérations.....	33
2. Analyse des opérations atypiques et déclaration de soupçons.....	43
3. Les exceptions liées à la protection du secret professionnel : résumé.....	44

2

Le défi du blanchiment pour les professions juridiques : perspectives sur les obligations des avocats et des notaires.....

Olivier MICHIELS
président à la cour d'appel de Liège, professeur à l'ULiège

Alyson BERRENDORF
avocate au barreau de Liège-Huy, assistante à l'ULiège

Introduction.....	48
--------------------------	----

Section 1

Volet répressif – Les comportements incriminés.....

A. Le recel, distinct du blanchiment.....	49
B. L'objet de l'infraction de blanchiment.....	50
C. Le dénominateur commun de l'infraction de blanchiment.....	50

D. L'élément matériel	53
1. Gestion et possession de l'actif illégal (art. 505, al. 1 ^{er} , 2 ^o)	53
2. Transfert ou conversion (art. 505, al. 1 ^{er} , 3 ^o)	54
3. Dissimulation ou déguisement (art. 505, al. 1 ^{er} , 4 ^o)	54
E. L'élément moral	55
1. Gestion et possession de l'actif illégal (art. 505, al. 1 ^{er} , 2 ^o)	55
2. Transfert ou conversion (art. 505, al. 1 ^{er} , 3 ^o)	55
3. Dissimulation ou déguisement (art. 505, al. 1 ^{er} , 4 ^o)	56
F. Les immunités et règles dérogatoires	56
1. Gestion et possession de l'actif illégal (art. 505, al. 1 ^{er} , 2 ^o)	56
2. Transfert ou conversion (art. 505, al. 1 ^{er} , 3 ^o)	58
3. Dissimulation ou déguisement (art. 505, al. 1 ^{er} , 4 ^o)	58
G. L'incrimination de blanchiment dans le nouveau Code pénal	59
 Section 2	
Volet préventif	61
A. La loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme	61
B. Appendice : l'enquête pénale d'exécution - la saisie à l'égard d'un tiers de mauvaise foi	62
C. L'obligation de déclaration de soupçons	64
1. Contenu et bonne foi	64
2. La poursuite de la relation d'affaires après la déclaration de soupçons	66
3. L'immunité du déclarant	67
4. La personne habilitée à procéder à une déclaration auprès de la CTIF	67
5. Le non-respect de l'obligation de déclaration de soupçons	71
6. La déclaration de soupçons réalisée de mauvaise foi	74
D. L'incidence de la déclaration libératoire unique (DLU)	75
 Conclusion	77

3

**La prévention du blanchiment
dans la pratique du droit de la famille** 79

François-J. MASQUELIN

avocat au barreau de Bruxelles, administrateur d'AVOCATS.BE

Introduction 80

Section 1

**Première question : dans quels cas un avocat familialiste
est-il soumis à la loi de prévention du blanchiment (LAB)
et au mécanisme de prévention établi par celle-ci ?** 81

Section 2

**Deuxième question : quelles sont les obligations
des avocats familialistes assujettis à la LAB et
quels sont les outils proposés par AVOCATS.BE ?** 82

Section 3

**Quels sont les principaux risques qui peuvent être identifiés
dans la pratique du droit familial ?** 83

- A. Risques en raison de la nature des biens composant le patrimoine du client 84
- B. Risques en raison du secteur d'activité professionnelle des parties au dossier 85
- C. Risques en raison de la domiciliation antérieure du client dans un pays à hauts risques 85
- D. Risques en raison du fait que le client est une personne politiquement exposée (« PPE ») 85

Section 4

**Quelles sont les mesures de prévention qui peuvent être
adoptées pour prévenir le risque de blanchiment ?
Points d'attention particuliers pour les avocats familialistes** 86

- A. Politique d'acceptation des clients et des dossiers 87
- B. Grille d'évaluation des risques 87

Section 5	
Quand l'évaluation individuelle de risque de chaque dossier doit-elle être faite et quelle en est la conséquence pour les avocats familialistes ?	89
Section 6	
Que faire en présence d'un patrimoine « suspect » ?	89
Section 7	
Troisième question : dans quels cas un avocat familialiste doit-il faire une déclaration de soupçons à son bâtonnier ?	90
Conclusion	92
En guise de conclusions –	
La lutte contre le blanchiment : plus que jamais, les avocats sont concernés	
93	
Marc Fyon	
avocat au barreau de Bruxelles, vice-président de l'OBFG	
Section 1	
Assujettissement des avocats à la législation en matière de blanchiment – Innovation concernant les avocats fiscalistes	99
Section 2	
Application aux avocats de l'obligation de dénonciation en cas de soupçons de blanchiment	100
Section 3	
Autorités de contrôle et autorégulation des barreaux	102
A. Supervision au niveau national	102
B. Supervision au niveau européen	106